

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : M. DESEILLE - Mme TROUWBORST - Mme BERNARD - M. BORDAT

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Musée de la Vie Bourguignonne - Acquisition d'une affiche - Demandes de subventions**

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne, une affiche intitulée *France - Les vins de Bourgogne - Le clos Vougeot (Côte d'Or)*.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique d'acquisition d'affiches menée par le Musée de la Vie Bourguignonne depuis de nombreuses années.

Dans les années 1960, le Commissariat au Tourisme lance d'importantes campagnes de photographies pour promouvoir les régions de France, et Janine Niepce va travailler à ce projet.

Sur la photographie utilisée pour cette affiche, deux vendangeuses portent la layotte, coiffe de travail emblématique de la Bourgogne dont le musée possède des exemplaires dans ses collections. Le clos Vougeot, qui apparaît également sur l'affiche, est un site cistercien qui renvoie au monastère dijonnais où se situe le musée, et le siège de la Confrérie des chevaliers du Tastevin, évoquée dans la salle d'introduction du musée. Enfin, cette acquisition viendrait compléter utilement celle faite récemment avec les photographies d'Alfred Gaspard, consacrées aux travaux de la vigne et du vin, sujet déjà traité dans la galerie consacrée à l'identité régionale.

Le coût de cette acquisition, qui a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France (délégation permanente), est estimé à 991 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition, par la Ville, d'une affiche représentant le clos Vougeot, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne;

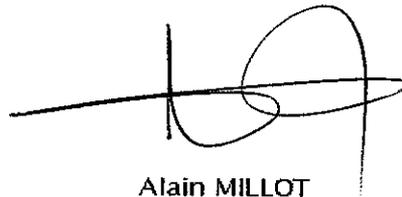
2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour cette acquisition;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 18/12/09



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 DEC. 2009

